



École  
nationale  
des  
chartes

VENTE DES 19-21 MAI 2016

## LISTE DES FAC-SIMILÉS DU FONDS DU MUSÉE DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

### 3/ Polyptyque de Marseille

(Planche I.)

813-814

Ce document est un état des possessions de l'église cathédrale de Marseille et de l'abbaye de Saint-Victor dans la même ville. Il contient, en treize chapitres, la description des domaines que la cathédrale ou l'abbaye possédaient dans treize villages différents. Il indique, pour chaque terre, le lieu où elle est située, le nom et la condition du tenancier qui l'exploite, le nom de sa femme et de ses enfants, les redevances dues pour la tenure. Postérieurement à la rédaction du document, le nom de Saint-Cyr a été substitué dans les rubriques à celui de Saint-Victor. On ne donne ici que quelques fragments de ce polyptyque, dont le texte complet a été publié dans le *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 635-655.

### 16/ Charte de Guillaume Fier-à-Bras

(Planche I.)

Mai 985

Guillaume Fier-à-Bras, duc d'Aquitaine et abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, concède au clerc Radfroi, chanoine de cette église, et après lui à deux autres chanoines que ce clerc aura désignés, la jouissance d'une portion des terres de l'abbaye sises à Quinçay (Vienne), moyennant un cens annuel de 5 sous, payable au jour de la fête de saint Hilaire (13 janvier).

### 17/ Diplôme de Hugues Capet

(Planche XIII.)

4 juin 988

Le roi confirme les privilèges d'immunité accordés par ses prédécesseurs à l'abbaye de Sainte-Colombe de Sens, et notamment les droits de l'abbaye sur le domaine de Sermaise (Loiret), et sur les domaines adjacents d'Argeville, Enseville, Dreuille et Ansonville, qui en dépendent ; il veut que l'abbaye soit exempte, pour ces domaines, de l'autorité des juges et agents royaux, et lui fait remise de tout ce que le fisc pourrait y prétendre. — Ce diplôme porte, outre la souscription de Hugues Capet, celle de son fils Robert, qui avait été associé à la couronne le 1<sup>er</sup> janvier 988.

*Membre du campus  
Condorcet Paris-Aubervilliers  
et de la ComUE  
Paris Sciences et Lettres*

65, rue de Richelieu  
F-75002 Paris  
19, rue de la Sorbonne  
F-75005 Paris  
T +33 (0)1 55 42 75 00  
communication@enc-  
sorbonne.fr  
www.enc-sorbonne.fr

## 20/ Diplôme de Rodolphe III

(Planche XVII.)

24 avril 1011

Rodolphe III, roi de Bourgogne et de Vienne, donne à la reine Hermengarde, sa femme, Aix et Annecy en Savoie, l'abbaye de Montjoux, les lieux de Riddes (Valais), Font et partie d'Ivonant (Vaud), Neufchâtel (canton de ce nom), Auvernier et Arin (canton de Neufchâtel), avec toutes leurs dépendances.

## 22/ Donation à l'abbaye de Lérins

(Planche XVI.)

18 octobre 1022

Un seigneur nommé Constantin donne, avec le consentement de sa femme et de ses fils, au monastère de Lérins (Alpes-Maritimes), gouverné par l'abbé de Cluny Odilon, l'église de Saint-Saturnin de Briançonnet (Alpes-Maritimes) avec la terre y attenante. Un tiers, Aldebert, avec le consentement de sa femme et de son fils, complète cette donation en faisant abandon au monastère de tous les droits qu'il aurait pu avoir sur les biens en question.

## 23/ Diplôme de Robert le Pieux

(Planche XX.)

23 septembre 1030

Le roi Robert le Pieux, à la requête de Geoffroi, évêque de Chalon-sur-Saône, confirme l'abbaye de Saint-Hippolyte, au pays de Beaune, dans la jouissance de ses biens et possessions.

## 31/ Premier diplôme de Louis le Gros pour Sainte-Croix d'Orléans

(Planche XXII.)

1112

Le roi rend aux chanoines de Sainte-Croix d'Orléans le droit d'oubliage qu'il leur avait contesté à tort, et, révoquant la défense qu'il leur avait faite de construire dans leur cloître des maisons appuyées sur le mur d'enceinte de la ville, il permet à toutes personnes de faire des constructions en bois ou en pierre en tous lieux du cloître, à condition seulement de ne percer dans le mur ni porte ni poterne.

## 32/ Bulle de Pascal II

(Planche XXII.)

4 avril 1117

Le pape Pascal II énumère les biens de l'abbaye de Montiéramey (Aube), lui en confirme la possession et renouvelle la défense faite aux femmes de pénétrer dans l'enceinte du monastère.

### 42/ Diplôme de Frédéric Barberousse

(Planche XXVI.)

24 octobre 1157

L'empereur Frédéric Barberousse énumère et confirme les propriétés et privilèges de l'abbaye de Saint-Dié.

### 73/ Rouleau mortuaire de Hugues, abbé de Solignac

(Planche XXXV.)

Mai 1240 — juillet 1241

Ce document est un de ceux que l'on connaît sous le nom de rouleaux des morts. C'était une habitude répandue dans les couvents au Moyen Âge, lorsque mourait un religieux, surtout un abbé ou un personnage marquant, d'annoncer sa mort par une lettre circulaire que l'on inscrivait en tête d'un long rouleau de parchemin ; on envoyait ensuite porter ce rouleau dans les autres couvents, proches ou éloignés, afin d'obtenir des prières pour l'âme du défunt. Chaque monastère, avant de laisser partir le porteur du rouleau, y inscrivait une note indiquant le nom du monastère, la date du passage du rouleau, la mention des prières faites pour le religieux mort ; parfois on ajoutait à cette note des morceaux littéraires ou des pièces de vers. Le document dont un extrait suit est le rouleau envoyé par l'abbaye de Solignac (Haute-Vienne) à la mort de son abbé Hugues, en 1240. Ce rouleau est incomplet ; la circulaire qui annonçait la mort de l'abbé est perdue. Par les mentions des églises et abbayes visitées, qui sont, pour la partie conservée du rouleau, au nombre de 323, on voit que le porteur du rouleau fit deux tournées : dans l'une, de mai à août 1240, il visita le midi et l'ouest de la France, depuis Lodève et Narbonne jusqu'à Bordeaux et la Rochelle ; dans la seconde, de janvier à juillet 1261, il traversa le Poitou, le Maine, la Normandie, la Picardie, la Flandre, alla jusqu'à Bruxelles, Aix-la-Chapelle et Cologne, et revint par Namur, Douai, Cambrai, Amiens, Laon, Senlis, Paris et Étampes. Les extraits qui suivent se rapportent au passage du rouleau dans diverses maisons religieuses des diocèses de Limoges et de Poitiers.

### 101/ Ligue des barons comtois contre Philippe le Bel

(Planche XLI.)

Mars 1295

Par un traité conclu à Vincennes le 9 mars 1295, Othon IV, comte de Bourgogne (Franche-Comté) et seigneur de Salins (Jura) avait donné tous ses

domaines à titre de dot à Philippe, comte de Poitiers, fils du roi de France, futur époux de sa fille Jeanne de Bourgogne, et en avait confié immédiatement l'administration au roi Philippe IV. A la nouvelle encore incertaine de ce traité, les principaux barons du comté s'assemblent et forment une ligue pour en empêcher l'exécution ou celle de tout traité semblable qui pourrait être conclu à l'avenir. Jean de Chalon, comte d'Auxerre, et Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, frère d'Othon IV, sont déclarés chefs de la ligue. Deux autres seigneurs, Gautier de Montfaucon, seigneur de Vuillafans, et Simon de Montbéliard, seigneur de Montrond, leur sont adjoints à titre de conseillers, et les deux chefs s'engagent à ne prendre aucune résolution sans leur avis. Les membres de la ligue, au nombre de 15, non compris les deux comtes, s'engagent à ne faire aucun acte de soumission au roi de France que sur l'ordre des chefs, et à exécuter tout ce qui sera résolu par les chefs et leurs conseillers. — L'acte de constitution de la ligue a été scellé des sceaux des deux comtes, de ceux de neuf des barons adhérents, et du sceau de l'officialité de Besançon, remplaçant ceux de six autres seigneurs qui n'avaient pas de sceaux à eux. Outre les adhésions des barons présents, l'acte contient des promesses d'adhésion de trois seigneurs absents, faites en leur nom par divers membres de la ligue.